



**OUVERTURE MAIRIE**  
du lundi au samedi,  
de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous  
l'après-midi)

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous  
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)



Cochonnailles distréennes



# DISTRÉ

## VIE COMMUNALE

SEPTEMBRE 2016



### MOT DU MAIRE

L'été 2016 restera dans nos mémoires tant par les records de chaleur que par les atrocités dont notre République a été la cible. Et pourtant, nous devons continuer à vivre, le plus normalement possible. Modifier nos habitudes donnerait raison à ceux qui ne cherchent qu'à diviser.

Après le passage du Tour de France, la fête de l'École, le feu d'artifice, les Cochonnailles et notre concert d'été, la trêve estivale est arrivée pour chacun d'entre vous qui, je l'espère, à Distré ou ailleurs, a pu bénéficier de quelques jours de quiétude.

Septembre sonne donc comme chaque année l'heure de la rentrée pour les petits et les grands. A vous tous, écoliers, collégiens, lycéens et étudiants, nous vous souhaitons une excellente année.

Pour vous, parents des élèves de Distré, nous espérons que notre Ecole des Vignes, notre cantine et la garderie périscolaire vous donneront entière satisfaction et que vos enfants s'y trouveront bien.

Les conseillers qui, pour certains, ont peu arrêté durant l'été, se remettront au travail également pour anticiper l'ensemble des mutations qui nous attendent au 1<sup>er</sup> janvier prochain, tout en préservant les projets communaux.

Notre intention de créer un espace de convivialité va s'affiner dans les prochaines semaines et avant la fin de l'année nous vous présenteront un avant-projet pour recueillir votre avis.

Je vous souhaite de profiter de ces beaux jours qui devraient encore nous accompagner quelques semaines pour faire le plein d'énergie, avant une saison un peu plus fraîche, dans une atmosphère générale que je souhaite de tout cœur apaisée.

Bonne fin d'été à tous.

Eric TOURON



TOUR DE FRANCE à DISTRÉ

## EX SITE VALCAR

Après de nombreux rebondissements, un accord a été trouvé début septembre pour réaménager ce site. Les travaux de dépollution et de démolition devraient débuter fin d'année ou tout début 2017.

La première entreprise qui s'y implantera sera la concession BMW, d'autres suivront rapidement.



## VANDALISME ESTIVAL

Encore une fois, l'été a donné envie à des personnes irrespectueuses de commettre plusieurs incivilités. Les toilettes et la cabane des pêcheurs à l'étang ont été vandalisées à plusieurs reprises, des panneaux de signalisation ont été

déplacés voire volés ( coût d'un panneau 250 € en moyenne ), les barrières le long de la rue Nationale ont été enlevées et placées sur la route, les vitres de la salle des bois ont été visées avec une carabine, les pierres ornementales des parterres de la salle des bois ont été volées à deux reprises...

Pour certains de ces actes, nous avons la certitude que les auteurs sont des jeunes habitants de la commune... qui ne paient pas encore d'impôts.



## FERMETURE DE L'ACCES DE LA 1ère SORTIE DE LA ZONE DU CROULAY

A la demande du département, la sortie sur la 2x2 voies Saumur-Doué, proche de la concession Mercédès sera définitivement fermée, une seule sortie subsistera plus au sud.

Malgré le mauvais état volontaire de la Rue de la Fontaine, beaucoup de personnes travaillant dans la zone continuent à l'emprunter à leur risque et péril. La commune a fermé, volontairement, cette voie à la circulation, compte tenu de la présence de caves fragiles à l'entrée Nord de la rue.



## BELOTHON

Le 13<sup>ème</sup> Belothon organisé par les Conseils municipaux « enfants » et « adultes » aura lieu le **samedi 26 novembre 2016**, dans la salle de l'Amitié.

**Joueurs de belote retenez bien cette date !!**

## REPAS DES AÎNÉS

Chaque année, le repas des aînés a lieu le 3<sup>ème</sup> dimanche de novembre. **Nous vous donnons donc rendez-vous, le 20 novembre 2016.**

Si vous avez 72 ans et plus, Monsieur le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et les membres du Bureau d'aide sociale seront heureux de vous accueillir, alors retenez cette date dès maintenant.

Faites vous connaître en Mairie (avant le 12 novembre 2016) si vous n'avez pas reçu, à votre domicile, notre invitation personnelle courant octobre.

*Merci d'avoir la gentillesse de toujours répondre à notre invitation personnelle quelle que soit votre réponse.*

## MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



Une réglementation européenne interdit depuis le 15 avril 2015 la commercialisation des lampes fluorescentes à vapeur de mercure dont sont équipées principalement les lanternes ballons.

Pour notre commune, la mise aux normes s'élève à 27136.33 € HT qui seront subventionnés à 50% par le Syndicat d'Energies du Maine et Loire.

Les nouveaux dispositifs mis en place permettront une économie de consommation de 30%.



## RENTREE DES CLASSES A L'ECOLE DES VIGNES

Accueillis sous un soleil radieux, par l'équipe éducative formée des enseignants, du personnel communal et des autres intervenants, 164 enfants ont fait leur rentrée à l'école des Vignes de Distré, sous l'œil attendri de leurs parents.

Cette année, grâce à la Commune qui alloue une somme supplémentaire par enfant, le thème d'éveil culturel est « les Arts en volume ».

Les 164 enfants sont répartis comme suit:

<b>Mme Lamandé</b>	classe de CM2-CM1 ( 27 élèves)
<b>Mme Sabuco</b>	classe de CM1-CE2 ( 27 élèves)
<b>Mme Lubrano</b>	classe de CE2-CE1 ( 27 élèves)
<b>Mme Cochonneau</b>	classe de CE1-CP ( 26 élèves)
<b>Mme Werkmeister</b>	classe de GS-MS ( 29 élèves)
<b>Mme Bouyer</b>	classe de PS-MS ( 31 élèves)
<b>M. Blin</b>	le jeudi dans la classe de CM1-CM2 le lundi dans la classe de PS-MS

## VENTE DE BOIS PAR L'ONF

Pour favoriser les circuits courts, l'Office National des Forêts propose aux habitants de Distré l'achat de bois en bordure de route (2m – chêne), dans la forêt de Terrefort.

**Prix fixés par l'exploitant 28 à 32 euros / stère suivant la qualité et grosseur.**

Si vous êtes intéressé, contactez la Mairie et donnez vos coordonnées qui seront ensuite communiquées à l'ONF.

## UNE NOUVELLE ASSOCIATION A DISTRÉ

Anjou Bootcamp lance ses offres d'activités (parcours d'obstacles et défis sportifs) pour développer la cohésion et l'esprit d'équipe dans votre club sportif ou votre entreprise, ou pour vivre une activité originale et inoubliable pour les enterrements de vie de jeune fille/garçon, un anniversaire, un moment entre amis.

A partir de 25 €/pers. les 2 heures de parcours (10 personnes au moins), sur devis pour une 1/2 journée, un jour ou une journée + campement de nuit.

Contactez nous pour plus de renseignements et définir au mieux votre projet.



**"La force ne vient pas des capacités physiques, elle vient d'une indomptable volonté"**

Tél: 07.81.04.98.38 -06 63 46 80 16



## DISTRÉ en 2030 !!

Comme la plupart des communes de France, Distré possède un Plan Local d'Urbanisme qui vient de se transformer en Plan local d'Urbanisme Intercommunal pour qu'en 2019 au plus tard l'ensemble des communes de l'Agglomération ait la

même réglementation. Vaste chantier.

Le document d'urbanisme de chaque commune doit être conforme à un document d'orien-

tations générales

appelé SCOT ( Schéma de Cohérence Territoriale ).

Ce schéma bâti avec l'ensemble des services de l'Etat et de nombreux partenaires, définit différentes orientations dont l'urbanisation des communes.

Pour les 15 /20 années qui viennent, notre commune devra construire 120 logements minimum pour maintenir sa population autour de 1700/1800 hab. C'est un seuil qui aujourd'hui nous permet de pouvoir conserver une certaine autonomie.

Distré, voulant préserver son caractère agricole et les terres dédiées à cette vocation, a été l'une des rares communes françaises à réussir à mettre en place une Zone Agricole Protégée .



De ce fait, nous avons très peu de terres à offrir à l'urbanisation d'autant plus que les directives nationales nous interdisent de prévoir notre développement dans les hameaux.

Ce sont donc 120 logements minimum qui devront sortir de terre sur les 6 hectares que nous avons fléchés pour l'urbanisation, au lieu dit « Sous la Bosse » ( prolongement de la zone pavillonnaire du bas du bourg en direction de Munet ).

Pour répondre aux exigences et réglementations environnementales, les parcelles auront une superficie de 300 à 550 m<sup>2</sup> .

Il faudra reconstruire l'esprit de village avec des constructions en façade, sur rue. La construction de petits collectifs (rez de chaussée plus 2 étages) est aussi envisagée.

Pour mener à bien cette opération une Zone d'Aménagement Concertée sera créée.



C'est ce projet que l'équipe municipale vous présentera lors d'une réunion publique:

**le 27 septembre 2016,  
à 19h30, à la Mairie de Distré.**